

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMERATION « PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ »**

SEANCE PUBLIQUE DU 19 DECEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf décembre à 19H30, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz », s'est réuni à son siège administratif - 2 rue Dr Ange Guépin à PORNIC, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jean-Michel BRARD, Président, sur convocation en date du douze décembre deux mille dix-neuf.

**Présents** : Mme Annick AIDING, M. Michel BAHUAUD, M. Edgard BARBE, Mme Martine BERNIER, Mme Odile BLONDEAU, Mme Laurence BRETON, M. Jean-Michel BRARD, Mme Pascale BRIAND, M. Claude CAUDAL, Mme Christine CHABOT, M. Daniel CHARPENTIER, Mme Anne CROM, Mme Brigitte DIERICX, Mme Monique DIONNET, M. Thierry DUPOUE, Mme Edwige DU RUSQUEC, M. Jean-Gérard FAVREAU, M. Fabrice FERLAY, M. Paul-Eric FILY, Mme Irène GEOFFROY, M. Patrick GILLET, M. Karl GRANDJOUAN, M. Jean-Pierre GUIHEUX, M. Hubert GUILBAUD, M. Alain GUILLON, Mme Marie-Bernadette HAMET, M. Joël HERBIN, M. Joseph LAIGRE, M. Gaëtan LEAUTE, M. Jean-Pierre LUCAS, M. Pierre MARTIN, M. Laurent MASSON, M. Bernard MORILLEAU, M. Bernard PINEAU, M. Pascal RABEVOLO, Mme Françoise RELANDEAU, Mme Isabelle RONDINEAU, M. Jean-Paul ROULLIT, Mme Christiane VAN GOETHEM, M. Jean-Louis VERISSON.

**Suppléants présents** : M. José ORTEGA (suppléant de M. Luc NORMAND).

**Excusés** : Mme Vanessa ANDRIET, Mme Marie-Laure BAYLE, Mme Karine FOUQUET, Mme Claire HUGUES, Mme Marie-Claude DURAND, M. Georges LECLEVE, M. Luc NORMAND, Mme Nadège PLACE.

**Absents** : M. Jacky LAMBERT, Mme Isabelle LERAY, M. Charles SIBIRIL.

**Pouvoirs** : Mme Vanessa ANDRIET à M. Michel BAHUAUD, Mme Claire HUGUES à M. Jean-Michel BRARD, Mme Marie-Claude DURAND à M. Pierre MARTIN, Mme Nadège PLACE à Mme Monique DIONNET.

**Secrétaire de séance** : M. Karl GRANDJOUAN.

Conseillers en exercice : 51 - en service : 41 - Pouvoirs : 4 - Votants : 45

**2019-384 : Approbation définitive du Plan Climat Air Energie Territorial de Pornic Agglo Pays de Retz**

**Rapporteur** : Monsieur Jean-Paul ROULLIT – Vice-Président en charge du volet « Collecte – Tri sélectif – Développement durable » de la commission « Environnement – Développement durable »

La Loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte modernise les PCET par la mise en place des Plans Climat Air Energie Territorial (PCAET) définis à l'article L. 229-26 du code de l'environnement et précise que les EPCI de plus de 20 000 habitants sont tenus d'élaborer un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Cette réalisation du PCAET s'inscrit dans la démarche collective initiée par le PETR du Pays de Retz.

Par délibération du 21 décembre 2017, la Communauté d'Agglomération Pornic agglo Pays de Retz a donc engagé l'élaboration de ce Plan Climat Air Energie Territorial. Elle a consacré des moyens humains et financiers à l'élaboration de ce document afin d'engager une véritable politique de transition énergétique. Une démarche de concertation et de co-construction a été mise en place tant à destination des citoyens que des acteurs du territoire mais également pour les services de la collectivité et des communes qui la composent.

Par délibération du 27 juin 2019, le Conseil Communautaire a approuvé le projet de Plan Climat Air Energie Territorial et l'a soumis aux avis de l'Autorité environnementale, de Monsieur le Préfet ainsi que de Madame La Présidente du Conseil Régional des Pays de la Loire. Une consultation publique a été engagée en parallèle du 21 octobre au 21 novembre 2019.

Le Préfet a communiqué son avis constitué de remarques le 11 septembre 2019.

La Mission régionale n'a pas émis d'observation dans le délai réglementaire échu le 12 octobre 2019.

La Présidente du Conseil Régional des Pays de la Loire a émis un avis favorable constitué de remarques le 25 novembre 2019.

Les observations émises par les différentes instances ont conduit la Communauté d'Agglomération à justifier ces choix pour ce premier projet de PCAET.

La création ou le renforcement de nouvelles missions au sein des effectifs de l'agglomération telle que la mobilité et l'agriculture ont permis de renforcer la volonté des élus du territoire d'aller en ce sens sur des sujets d'importance au sein du PCAET.

A la demande du Préfet, un dispositif de suivi et d'évaluation du PCAET est précisé au sein du programme d'actions.

Une évaluation à mi-parcours sera réalisée en 2022 avec les acteurs associés à l'élaboration du PCAET. Elle se traduira par la rédaction d'un rapport de bilan intermédiaire mis à disposition du public.

Suite à la consultation publique et aux précisions apportées en réponse aux avis exprimés par l'Etat, la Mission Régionale d'Autorité Environnementale et le Conseil Régional des Pays de la Loire, il est proposé d'approuver le Plan Climat Air Energie Territorial 2019-2025 qui comprend les pièces suivantes :

- Un diagnostic et sa synthèse
  - Une stratégie territoriale
  - Un programme d'actions
  - Un dispositif de suivi et d'évaluation
  - Une évaluation environnementale stratégique – rapport environnemental
  - Une note de réponses aux avis et à la consultation publique
- 
- VU la loi n°2015-992 du 17 août 2015,
  - VU les articles R 122-17 I-10 et R 122-20, L. 229-26, R. 229-54 et R. 229-55, L123-19 du code de l'environnement,
  - VU la délibération du 21 décembre 2017 engageant la Communauté d'Agglomération dans l'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial,
  - VU la délibération du 27 juin 2019 approuvant le projet de Plan Climat Air Energie Territorial,
  - VU l'avis du Préfet de Région du 11 septembre 2019,
  - VU l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale du 12 octobre 2019,
  - VU l'avis favorable de la commission « Environnement – Développement durable » du 20 novembre 2019 et du bureau du 5 décembre 2019 à l'unanimité,

Après en avoir délibéré par votes à mains levées,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- d'approuver le Plan Climat Air Energie Territorial 2019-2025 suite à la consultation publique et aux précisions apportées aux avis exprimés par l'Etat et le Conseil Régional des Pays de la Loire

Le Président,  
Jean-Michel BRARD

Pièces jointes :

PCAET – Synthèse du diagnostic

PCAET – Diagnostic

PCAET – Stratégie

PCAET – Programme d'actions

PCAET – Fiches actions

PCAET – Etude environnementale stratégique

PCAET – Note de prise en compte des avis formulés sur le projet

AR Sous-Préfecture de Saint Nazaire

044-200067346-20191220-163-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Sous-Préfet : 20-12-2019

Publication le : 20-12-2019

Pour Le Président,  
Jean-Michel BRARD

Par délégation,  
Le vice-président  
Bernard MORILLEAU

